

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DE KIBUNGA
TERRITOIRES DE KIBUNGU.-

ASV.- 1.-/

4 / Just. D. d. c
N° 9394

/Just. 1/02/D.d. C.-

Réf. n° :



Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Affaire: MUYAYA -
RWAZAZI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
LE CRABIER RWAZAZI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Je référant à votre P.V. n° 194 du 25
avril dernier dans l'affaire citée en marge, j'ai
l'honneur de diriger sur le Tribunal de Police à Kibu-
ngu à la date du 2^e Juillet prochain les deux parties
en cause, notamment:

1^o - MUYAYA Tazairo fils de Lugasa et de
Gasharaza originaire de Mamba C.I. Buganza-Sud, terri-
toire de Kibungu travailleur au Sanatorium de Gishari
(de préférence avec son vélo).

2^o - RWAZAZI Gihirima fils de Kinimbanyi
et de Kamatamu origine Giturza C.I. Mutara Territoire
Mumba résidant à Kiramuruzi C.I. Buganza-Nord chauffeur
C.M.I.C.-

Le Juge de Police Supplément,
L. DIERCIX de CASTERIE.-

(*) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Kibungu le 27 juillet 1958
de

- RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

(1) N° 93 / Just / DC

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

AFF / Muhaya

Ramazani

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
Dierckx de Casterlé .

Monsieur l'Officier de Police ,

Me référant votre lettre n° 2394/Just. I/02/D.d C
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé
RAMAZANI Gihirima fils de Kinimbanye et de Kamatamu originaire de G.
turza et résidant à Kilamuruzi se trouve maintenant en Urubdi
ou il travaille pour la Gemuhac . Il sera de retour dans trois
mois seulement . Le nommé Muhaya a été averti de se rendre à
Kibungu aujourd'hui .

L'O.P.J.
De Craemer Jacques